



Que faire pour un desaveu de paternité

Par **rexh**, le **27/08/2015** à **19:23**

Bonjour,

Je paye une pension alimentaire depuis 17 ans sans avoir put voir une seul fois mon enfant, je ne suis pas déchu de mes droits parentaux, dépôt de plainte pour non présentation d'enfant fait. Je n'ai eu aucun contact avec l'enfant depuis sa naissance, je voudrais savoir si je peux faire un désaveu vus que je n'ai jamais pu et ne pourrais jamais voir l'enfant.

Par **amajuris**, le **27/08/2015** à **20:18**

bonjour,

si c'est un enfant que vous avez reconnu, il restera votre enfant sauf à faire une action en contestation de paternité si vous pensez ne pas être le véritable père.
par contre vous pouvez demander au juge des affaires familiales un droit de visite.
salutations.